

Une autre vie s'invente ici

Le lien

Paysage, urbanisme et architecture

LETTRE
D'INFORMATION
SEPTEMBRE 2024



SOMMAIRE

Edito	2
Agenda 2024	3
Publications	4
par Estelle Carlier, paysagiste	
LIFE Biodiv' France	6
par Lisa Baboin, FPNRF	
Habiter Parc : une journée en Brenne	7
Par Ange Ahou Laurène Kouassi et Ophélie Peirin, FPNRF	
ZAN en Parcs naturels régionaux	9
par Sibylle David, FPNRF	
Habiter les paysages	14
par Alain Guglielmetti, DREAL Occitanie	
Pour de Nouvelles Ruralités	17
par Thomas Gouverneur, chargé de mission urbanisme - architecture, PNR de la forêt d'Orient	
Les Ateliers hors les murs : quand l'enseignement supérieur rencontre les territoires	19
par Clovis Gorisse, chargé de mission urbanisme, paysage et patrimoine bâti au PNR des Causses du Quercy et Bastien Galant, enseignement supérieur et territoire, FPNRF	
Portrait	22
par Solenn Ducret-Floch, stagiaire adaptation au changement climatique, FPNRF.	
Liens utiles	23

Les Parcs proposent un ZAN au service du développement local

Cette rentrée commence sur les chapeaux de roues, après un été bien dense dans les territoires. Peu à peu, mais de manière certaine, dans un contexte de tension sur les ressources, face aux enjeux d'autonomie énergétiques et alimentaires, l'aménagement du territoire devient une entrée stratégique pour le développement durable des régions, du pays et plus largement de l'Europe. En cela, le réseau des Parcs naturels régionaux apporte sa pierre à l'édifice, notamment dans la maîtrise de l'espace qui concilie conservation de la nature, qualité du paysage, amélioration du cadre de vie, et développement économique. C'est d'ailleurs sous cet angle que sera abordé le premier webinaire de la rentrée le jeudi 26 septembre de 14h à 16h30 qui traitera du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). En effet, plutôt que de voir le ZAN comme une contrainte et un frein au développement rural, le réseau des Parcs naturels régionaux voit dans cette consommation judicieuse de l'espace, qui s'articule avec le programme de réindustrialisation, la Stratégie nationale pour la biodiversité 3 et plus largement l'adaptation au changement climatique, un motif supplémentaire pour proposer un cadre de vie qui permet aux unités de production et aux sièges sociaux d'intégrer les territoires en tenant compte de leur fragilité et leur dynamisme.

Cela suppose, avant tout, de travailler sur la vacance, la rénovation de l'habitat, la qualité de l'espace public, mais plus largement sur la valorisation des matériaux locaux, la gestion des forêts, la mise en place de filières courtes, la réutilisation d'espaces urbanisés afin d'œuvrer en faveur d'une meilleure organisation des territoires. De manière plus opérationnelle, cela implique aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage minutieuse auprès des collectivités, notamment pour articuler grand paysage, planification et architecture.

Enfin, ayons une pensée particulière pour Gilbert Chabaud, maire de Saint-Pierre de Frugie, président de la commission Aménagement du territoire du Parc Périgord Limousin et membre de la commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie de la Fédération des Parcs naturels régionaux, qui nous a quittés. Il a été notamment l'inspirateur de la politique "Villages d'avenir" et a fait la preuve très concrète que le développement d'un village peut commencer par la prise en compte du paysage et de la biodiversité. C'est d'ailleurs ce message qui fut porté à l'occasion des 30 ans de la loi paysage, et qui a fait consensus auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire. Gageons que cette vision perdure et félicitons-nous du lancement de la recherche-action qui commence à la rentrée sur le thème du paysage en tendance, conduite sous l'égide de Romain Lajarge de la chaire territorialisation de l'Université de Grenoble.

Très bonne rentrée à tous !



Philippe Gamen

Président délégué de la FPNRF et président du Parc naturel régional du Massif des Bauges,

Président de la Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Agenda 2024

Les prochains webinaires du réseau aménagement du territoire 2024



Jeudi 26 septembre 14h-16h30 : Quelles spécificités des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette ? [inscription ici](#)



Jeudi 17 octobre 14h-16h30 : Le paysage, outil de prévention des risques naturels ? [inscription ici](#)



Vendredi 29 novembre 14h-16h30 : Le cadre de vie, un levier d'amélioration du paysage (Habiter Parc) [inscription ici](#)



Jeudi 19 décembre 14h-16h30 : Intégration paysagère de l'habitat léger [inscription ici](#)

Les rencontres du Club hors les murs 2024

Le Club hors les murs est dédié aux établissements d'enseignement supérieur et aux territoires pour partager leurs idées, leurs besoins et leurs projets auxquels donner vie lors d'ateliers étudiants, immersifs et pluridisciplinaires. D'ailleurs... c'est quoi un [Atelier hors les murs](#) ?



Jeudi 19 septembre de 14 à 15h : [inscription ici](#)

Prochaines dates en 2024 : 16 octobre, 12 novembre, 10 décembre de 14 à 15h.

Évènements marquants à venir



Du 19 au 21 novembre 2024 : Séminaire annuel Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie en Martinique. [inscription ici](#)



28 novembre 2024 de 14h à 17h : Commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie et restitution de l'Étude sur les avis des Parcs

L'ensemble des synthèses des webinaires sont disponibles sur le site de la Fédération, à l'adresse suivante : [Compte-rendu des webinaires du réseau aménagement du territoire | Fédération des Parcs naturels régionaux](#). Chaque webinaire commence par une "chronique des Parcs" comportant les actualités juridiques (par maître Florian Ferjoux), des histoires de territoires (par Marc Verdier) et une actualité de la plateforme Habiter Parc (par Ophélie Peirin).

Le Plan de paysage dans tous ses états Synthèse du webinaire du 28 mars 2024

Après une introduction par Eric Brua directeur de la FPNRF et Patrick Brie adjoint au sous directeur de la qualité du cadre de vie au MTECT introduisent ce webinaire en rappelant qu'aborder le territoire par le paysage favorise le dialogue en rendant tangible le diagnostic de territoire et que les Parcs sont depuis longtemps porteurs de Plans de paysage afin d'anticiper au mieux les transformations à venir. Afin de mobiliser le paysage dans les politiques publiques locales, différents outils existent : la plateforme Aides-territoires, présentée Par Alexia GAZEL, chargée de son déploiement au MTECT, qui permet de centraliser et de valoriser les aides à destination des collectivités ; et la formation à l'approche paysagère, présentée par Valérie Charollais directrice de la FNCAUE, dont les objectifs, à destination des élu.e.s locaux sont d'identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local et d'être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage de leur territoire. L'appel à projet 2024 des Plans de paysages est ensuite présenté par Jeanne Goldet du MTECT, Kathleen Monod de l'OFB et Paul Franc de l'Ademe. Il se compose de trois volets : général, transition énergétique et depuis cette année, biodiversité. Pour finir, deux Parcs font part de leur retour d'expérience. Loïc Antunes, chargé de mission Paysage au Parc naturel régional des Landes de Gascogne, explique que grâce au Plan de paysage, centré sur le recueil des perceptions, le Parc se saisit pour la première fois d'un outil de planification paysagère sur l'ensemble du territoire. Marion Doubre chargée de mission paysage et François Hardy chargé de mission nature/environnement au Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse montre l'intérêt des plans de paysages et biodiversité pour penser ensemble ces deux thématiques, tout en produisant des documents opérationnels pour les territoires.

Comment organiser un Atelier hors-les-murs dans un Parc naturel régional ou une petite ville de demain ? Synthèse du webinaire du 18 avril 2024

Ce webinaire présente l'appel à candidature des ateliers hors les murs 2024. La nouveauté de cette année se trouve dans le lancement d'ateliers thématiques sur la biodiversité, en partenariat avec l'OFB et le MTECT, pour intégrer les questions écologiques dans l'aménagement du territoire. Emmanuelle Le Bris, directrice adjointe du programme Petites Villes de Demain à l'ANCT précise que ces Ateliers peuvent être mobilisés dans les périmètres des Parcs mais aussi en dehors, dans les Petites villes de demain. Ils sont particulièrement intéressants pour les communes en manque d'ingénierie territoriale. Le retour d'expérience proposé concerne un Atelier hors les murs qui a eu lieu entre 2022 et 2024 sur la commune de Segonzac pour travailler sur la création d'un espace de nature en cœur de bourg. Il a engagé des masters de l'Université Montaigne de Bordeaux et Science Po Bordeaux. Laurent Georges, Maire de Segonzac, Nathalie Michaud, Directrice générale des services de Segonzac, François Pouthier, enseignant à l'Université Bordeaux Montaigne, Constance Michaux, étudiante à Sciences Po Bordeaux et Loé Desvignes, cheffe de projet Petites Villes de Demain à Grand Cognac nous racontent son montage et son déroulement. Le webinaire se termine par une mise en relation entre les territoires et l'enseignement supérieur.

Panorama des zones d'Accélération EnR et Parcs naturels régionaux

Synthèse du webinaire du 16 mai 2024

Ce webinaire est centré sur le développement des énergies renouvelables (EnR) dans les Parcs naturels régionaux. Il est introduit par Lisa Baboin, chargée de mission énergie et biodiversité FPNRF et Emilie Bonnet-Derivière cheffe du bureau de la planification urbaine et rurale sur le rôle des Parcs et de la DHUP dans la question de définition de stratégies de développement des EnR et des moyens mis en œuvre pour le faire. La loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, dont l'enjeu est de mettre en œuvre une planification ascendante des EnR sur le territoire, est ensuite présentée par Alexandre Pasquié de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat au MTECT. Ensuite, le retour d'expérience du Parc des Grands Causses est relaté par Johanna Grazide-Abadie conseillère énergie. La stratégie territoriale du Parc repose sur un volet protection (via l'atlas de la trame écologique et l'atlas du paysage) et un volet développement intégré aux documents de planification comme un outil de développement de l'économie locale. Enfin, Dorine Laville cheffe du bureau des paysages et de la publicité au MTECT et Paul Franc ingénieur énergies renouvelables à l'ADEME concluent ce webinaire en affirmant que le paysage doit être un levier et non un alibi pour le déploiement des EnR.

Alimentation : quels liens entre filières de proximité et qualité paysagère ?

Synthèse du webinaire du 30 mai 2024

Ce webinaire porte sur les liens entre les filières d'alimentation de proximité et les "paysages alimentaires" porteurs d'identité qu'ils produisent. En introduction, Laure Galpin directrice référente de la commission Urbanisme, Paysage, Climat et Énergie rappelle en effet que l'approvisionnement local est un outil structurant des transitions. Plusieurs exemples ont permis d'illustrer cette affirmation. Dans un premier temps, Bastien Galant, chargé de mission enseignement supérieur à la FPNRF présente la chaîne de grande distribution Autrichienne des Sutterlüty dans le Vorarlberg, qui propose des produits originaux de la région, grâce à des partenaires locaux. La région propose aussi une marque Schullokal qui distribue des repas sains et moins carnés aux écoles élémentaires et aux EHPAD. Agnès Divoux, fondatrice de l'Arbocal présente ensuite sa conserverie, fondée en 2021 dans le Parc des Vosges du Nord, qui a pour ambition de préserver et redonner du sens aux vergers existants, tout en luttant contre le gaspillage des fruits. Thierry Letellier, maire de La Villedieu dans le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin relate les réflexions menées pour rouvrir les paysages grâce à l'agriculture. Jacques Blot, de Terralias, biogéographe, chercheur indépendant, conférencier, photographe et réalisateur, présente le projet exemplaire de Munich en faveur d'un cycle de l'eau vert qui consiste en une approche intégrée où l'agriculture et la sylviculture jouent un rôle dans la gestion de l'eau et le développement de filières en circuit court à destination du milieu urbain. Nathalie Allamanno, responsable restauration collective pour la Ville de Briançon intervient pour montrer comment la restauration collective peut être un levier pour préserver les paysages de moyenne montagne en offrant aux producteurs locaux un appui continu et aux scolaires une alimentation de qualité. Pour finir, Florence Moesch, chargée de mission Politiques & expérimentations agroécologiques FPNRF retrace l'évolution de la place de l'alimentation dans les politiques publiques et affirme la nécessité aujourd'hui d'adopter une vision systémique de l'alimentation. Elle met en avant les leviers existants pour agir à l'échelle locale et mettre en relation les besoins des habitants et les capacités du territoire.

Lancement du LIFE Biodiv' France « Énergies renouvelables et biodiversité dans les aires protégées »

Par Lisa Baboin, FPNRF

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a débuté, depuis juillet 2024 et pour une durée de 3 ans, son programme LIFE européen. L'un des axes proposés, « énergies renouvelables et biodiversité dans les aires protégées », vise à renforcer le travail de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'EnR terrestres. Via la création d'un réseau de travail et de partage à l'échelle européenne, le LIFE permettra de mettre à disposition des animateurs des aires protégées des exemples de retours d'expérience, des méthodologies, et des ressources techniques et scientifiques afin de mieux appréhender les enjeux de biodiversité liés à l'implantation des énergies renouvelables dans les aires protégées.

Un contexte d'accélération du déploiement des EnR à l'échelle nationale et européenne

Le déploiement des EnR est actuellement en pleine accélération, poussé par une politique énergétique européenne et nationale qui vise à atteindre 33 % d'énergies renouvelables dans le mix-énergétique français d'ici 2030, comme prévu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La loi énergie-climat de 2019 fixe le cadre et les objectifs de la politique énergétique et climatique de la France, dont celui de la neutralité carbone en 2050 qui passe à la fois par un développement des EnR, une réduction des énergies fossiles, et une sobriété énergétique. Visant à planifier ce déploiement avec les élus locaux, la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) du 10 mars 2023 a mobilisé toutes les collectivités locales afin de définir et proposer leurs zones d'accélération.

Des enjeux croisés : climat et biodiversité

Afin de concilier transition énergétique et protection de la biodiversité, le LIFE vise à améliorer la prise en compte de ces nombreux enjeux écologiques : fragmentation et destruction des habitats, perturbation des cycles de vie des espèces, rupture des corridors écologiques, terrassement des sols, réduction des services écosystémiques réalisés par les milieux naturels... Les impacts sur la biodiversité sont à évaluer et à prendre en compte depuis la phase de construction de l'EnR, lors de l'exploitation, ainsi que le long des chantiers de raccordement au réseau électrique. Des impacts qui s'étendent bien au-delà de l'emprise au sol de l'infrastructure de production, et qui sont toujours à évaluer au regard du contexte local.

Le programme d'action

Une enquête a été diffusée cet été afin de faire un état des lieux de départ. A destination des animateurs de tous types d'aires protégées françaises et européennes, elle vise à recenser les méthodologies, les attentes et les points de blocage de prise en compte de la biodiversité dans les projets d'EnR terrestres. Une restitution des résultats de cette enquête aura lieu lors du webinaire de lancement du LIFE, qui permettra également au réseau des aires protégées d'échanger sur cette thématique et de partager leurs retours d'expérience. Ce webinaire permettra notamment de discuter des actions prévues dans le cadre du LIFE, les partenaires qui y sont associés, et prévoit une présentation du Centre national de ressources sur les énergies renouvelables, par Véronique de Billy (OFB) et Thomas Eglin (ADEME).

Pour assister à ce webinaire le mercredi 9 octobre 2024 de 10h à 12h, vous pouvez vous inscrire [ici](#)

Contacts : Lisa Baboin lbaboin@parcs-naturels-regionaux.fr / Philippe Moutet pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Habiter Parc : une journée en Brenne

Rencontre sur le terrain et perspectives de développement de l'offre territoriale

Par Ange Ahou Laurène Kouassi et Ophélie Peirin, FPNRF

Située au cœur du hameau classé du Bouchet, dominé par son château, la Maison du Parc naturel régional de la Brenne est, de par les matériaux employés et la forme du bâti, un bon exemple de l'architecture rurale. Un lieu d'accueil privilégié pour la découverte du territoire.

Retours du Parc pilote et présentation de sa future carte interactive

Le Parc naturel régional de la Brenne est l'un des 3 Parcs pilotes du projet habiter-parc.fr. Dans cette perspective, des propositions ont été faites lors de nos échanges pour l'amélioration de l'outil. Parmi ces propositions, nous pouvons citer la mise en avant des spécificités des Parcs, l'accentuation sur les domaines du cadre de vie, l'analyse du patrimoine bâti de chaque territoire pour la rendre plus accessible au grand public.

Mise en place par l'équipe technique du Parc naturel régional de la Brenne, la carte interactive constitue un outil de service indispensable, regroupant une multitude d'informations sur la localisation des services et des activités touristiques au sein du Parc, ce qui facilite grandement l'expérience des habitants et des nouveaux arrivants. Grâce à la géolocalisation, cette carte offre des renseignements précis et en temps réel, permettant aux utilisateurs de repérer facilement les points d'intérêt, les installations disponibles, les activités à entreprendre. En intégrant toutes ces données, la carte améliore la planification et l'exploration du territoire, rendant chaque visite plus enrichissante et organisée, et répond efficacement aux besoins des habitants, des touristes dans le territoire du Parc. Une carte qui est actuellement en cours d'élaboration.

Visite de la Maison de la rénovation

La visite de la Maison de rénovation révèle un projet remarquable de réhabilitation sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne, où un ancien bâti a été transformé grâce au savoir-faire d'une équipe d'artisans locaux dévoués. Ces professionnels, membres de la Maison de rénovation, se distinguent par leur engagement à utiliser des matériaux biosourcés, respectueux de l'environnement,



favorisant ainsi une approche durable et écologique de la construction. Ce projet illustre non seulement la préservation du patrimoine architectural local, mais aussi la valorisation des savoir-faire, mariant traditions et innovations pour offrir des espaces de vie sains et durables.

Présentation d'Initiative Brenne : un accompagnement de projets professionnels

Le réseau Initiative Brenne a pour but de soutenir et de promouvoir les activités économiques dans les communes qui sont adhérentes au Parc naturel régional de la Brenne. Cette association propose un accompagnement professionnel gratuit pour les entrepreneurs, les aidant à finaliser leur plan d'affaires et leur offrant la possibilité d'obtenir un prêt d'honneur à 0%, ce qui constitue une aide financière sans intérêts cruciale pour démarrer ou développer un projet. En outre, ce réseau assure un suivi personnalisé, permettant aux porteurs de projets de bénéficier de conseils et de soutien adaptés à leurs spécificités tout au long de leur parcours entrepreneurial.



Rencontres et échanges auprès d'agences immobilières du territoire

La rencontre avec quatre agences immobilières du territoire a été cruciale pour comprendre les différents points de vue et attentes concernant le projet Habiter-parc.fr, étant donné leur rôle essentiel dans la vente de biens immobiliers locaux. Ces échanges ont contribué à définir le besoin d'une automatisation

des informations sur la plateforme, permettant des mises à jour régulières des biens, commerces à reprendre et une communication efficace auprès du grand public. Afin d'assurer une connaissance approfondie et une utilisation optimale par l'ensemble des habitants et des potentiels nouveaux arrivants sur le territoire.

Un projet soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et le Bureau des paysages et de la publicité du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Accès à la plaquette de présentation : [ICI](#)

Occupation des sols et pertinence des indicateurs pour le ZAN en Parcs naturels régionaux

Par Sibylle David, FPNRF

Introduction au volet ZAN de la loi climat et résilience

Dans le domaine de la protection environnementale, l'artificialisation des sols est une préoccupation récente. C'est en 2010 qu'on observe un regain d'intérêt pour le paysage comprenant le sol, qui s'est traduit par une lutte croissante contre le changement d'usage des terres. De manière générale en France, le sol est associé au droit de propriété privée et à une ressource productive dans le cas de l'agriculture. Depuis, le sol est également reconnu pour sa richesse biologique et paysagère. Or, face à l'étalement urbain, la ressource limitée et non renouvelable que constitue le sol est soumise à forte concurrence d'usage ainsi qu'à des pressions qui peuvent en dégrader la qualité et en limiter la disponibilité.

En 2021, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le volet juridique Zéro artificialisation nette des sols est défini à l'article 192 comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ». La loi a deux objectifs principaux :

1. Réduire par deux la consommation foncière¹ de 2021 à 2031 afin d'atteindre un équilibre entre la superficie des surfaces nouvellement artificialisées et celle des surfaces « rendues à la nature », dites renaturées (« zéro artificialisation nette »).
2. Adapter progressivement les documents d'urbanisme à cet impératif de réduction de l'artificialisation : les modalités de la loi doivent être intégrées d'ici à 2024 dans les SRADDET, 2027 dans les SCoT et 2028 pour les PLU et PLUi. Cependant, la loi ne prévoit pas d'objectifs territorialisés, c'est-à-dire différenciés selon les territoires. Ce sont donc les liens de conformité et de comptabilité entre les documents d'urbanisme, du Sradet au SCoT, jusqu'au PLU et PLUi, qui donneront une trajectoire pour atteindre l'équilibre nette en 2050.

L'application concrète de ces objectifs dans les territoires soulève de nombreux débats relatifs à la manière de mesurer l'artificialisation ou à la prise en compte de spécificités territoriales dans les calculs et les marges d'artificialisation permises.

Mesurer l'artificialisation : des approches diverses qui se traduisent par des méthodes différenciées.

Comme le rappelle Gérard-François Dumont dans Les territoires face à un nouveau mot : artificialisation, quésaco ? (2022), la définition législative du terme « artificialisation » ne fait pas référence à une définition scientifique universelle dont l'évaluation et la mesure seraient incontestables. De plus, l'actuelle dénomination « artificialisation » recouvre ce qui était auparavant qualifié « d'étalement urbain », « d'extension urbaine », « d'imperméabilisation du sol », « mitage » ou de « recul de terres agricoles ou naturelles ». Les approches de ce phénomène sont diverses, et sa mesure aussi. La difficulté majeure freinant la construction d'un référentiel unique et homogène à l'échelle nationale était jusqu'ici liée à l'absence d'une définition officielle du phénomène d'artificialisation, d'où l'existence de différentes bases (et méthodes).

A l'échelle nationale, trois sources (bientôt quatre) permettent de mesurer l'artificialisation et ses évolutions : La première, Teruti-Lucas, est développée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette méthode consiste à observer un ensemble de points représentatifs, puis à extrapoler statistiquement les résultats avec une nomenclature de 4 niveaux et 88 postes. Selon cette méthode, sont considérés comme artificialisés les sols « bâtis, sols revêtus, autres sols artificialisés ». L'expression « autres sols artificialisés » comprend « les sols enherbés artificialisés : jardins, pelouses, parcs et espaces verts urbains ». Néanmoins, ces données ne sont pas géolocalisées (et disponibles au mieux à l'échelle départementale).

¹ Entre 2021 et 2031, c'est la notion de « consommation foncière » qui est utilisée. C'est une notion introduite dès la loi SRU qui se rapproche du foncier et donc des fichiers fonciers qui évoque la consommation des ENAF (Espace Naturel Agricole Forestier). La notion d'artificialisation apparaîtra en 2031, avec l'OCS GE (Chapuis, 2022).

La seconde, **Corine Land Cover**, a été initiée en 1985 par l'Agence européenne de l'environnement pour réaliser un inventaire biophysique européen (39 pays) de l'occupation des sols avec une nomenclature en 44 postes qui décrit surtout le paysage. Cette méthodologie se base sur une interprétation visuelle d'images satellites d'une précision de 20 mètres. Cette faible précision permet de produire des unités d'une taille minimale de 25 hectares et ne permet pas d'identifier les changements d'occupation des sols inférieurs à 5 hectares.

Face au manque de précision de ces précédentes bases de données, le **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a créé en 2019 l'**Observatoire de l'artificialisation des sols**². Basée sur les informations issues des Fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entre 2009 et 2017, cette étude a les avantages d'une précision supérieure à l'échelle de la parcelle et réalisable annuellement. La principale limite de cette méthode est qu'elle comptabilise uniquement les sols du cadastre ; toutes les surfaces non cadastrales (espaces publics, routes, ...), ne sont donc pas prises en compte. Néanmoins, elle présente l'avantage de mesurer l'artificialisation selon un principe de consommation foncière basé sur les usages.

En parallèle, sous la maîtrise d'ouvrage de la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature), l'IGN (Institut Géographique National) a récemment développé un nouvel outil de mesure, à l'échelle nationale, qui croise les bases de données existantes (BD TOPO®, BD FORET®, Registre Parcellaire Graphique) afin d'établir une nomenclature prenant en compte la couverture physique du sol, ainsi que ses usages. Les informations sont ensuite validées et complétées par photo-interprétation. Il s'agit du référentiel **OCS GE** (occupation du sol à grande échelle), une base de données vectorielle de description de l'occupation et de l'usage du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Néanmoins, cet outil n'est pas encore disponible à l'échelle de la France entière, et se limite pour le moment à certains départements (voir le site géoservices³ pour la carte détaillée). Deux millésimes d'OCS GE (2017 et 2021) devraient être disponibles à l'échelle de la France entière à l'automne 2025.

Depuis l'adoption de la loi Climat et Résilience, des décrets d'application ont été publiés pour définir officiellement la notion d'artificialisation, notamment le décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme⁴. Bien que cette nomenclature puisse encore faire l'objet de débats, elle clarifie la mesure de l'artificialisation, donnant un fondement stable aux collectivités pour l'intégration de l'objectif dans leurs documents d'urbanisme. Pour répondre aux enjeux de ce décret concernant la mesure de l'artificialisation, on distingue deux périodes qui s'inscrivent dans la continuité des objectifs de la loi :

Pour la période 2021-2031, on raisonne en "consommation d'espace", c'est-à-dire « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (article 194 de la loi Climat et résilience). Actuellement, ce sont les fichiers fonciers du CEREMA (issus de l'observatoire de l'artificialisation) qui permettent de mesurer la consommation effective d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), complétés, lorsque c'est possible, des données locales (notamment d'occupation des sols)⁵.

A partir de 2031, on raisonnera en "artificialisation nette", c'est-à-dire "le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constaté sur un périmètre et sur une période donnée. » (Article L.101-2-1 du code de l'urbanisme). Au niveau national, elle est mesurée par l'occupation des sols à grande échelle (OCSGE)⁶.

Étude de cas : quantifier l'artificialisation dans les parcs

A l'échelle nationale, il n'est pas encore possible d'utiliser l'OCS GE pour mesurer l'artificialisation des sols. C'est pourquoi, dans le cadre de l'Observatoire des Parcs Naturels Régionaux de la FPNRF, nous avons choisi de nous concentrer sur le **Corine Land Cover** pour produire une occupation, ainsi que sur les données de l'**observatoire de l'artificialisation du CEREMA** pour mesurer la consommation des sols.

² <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-la-consommation-despaces/telecharger-les-donnees>

³ <https://geoservices.ign.fr/ocsge>

⁴ Site web gouvernement, « Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme », 2022. Disponible à : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045727061>>

⁵ Pour plus de détails, voir la fiche du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires "zéro artificialisation nette, fascicule 1" p12, disponible à :

https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/ZAN_Fascicule1.pdf. (2023)

⁶ Voir le site web du gouvernement, "portail de l'artificialisation de sols" (2024) disponible à : <<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>>

Figure 1 : évolution de l'artificialisation nette des sols (total des flux entre NAF et artificialisé) au sein des parcs et du reste du territoire de France hexagonale (hors parcs), de 2009 à 2022.

	Consommation d'espaces 2009-2022 (hectares)	Surface en 2022 (hectares)	Évolution de la part du territoire artificialisée entre 2009 et 2022
Hors parcs (France hexagonale)	+ 275 441	45 011 065	+ 0,61%
Parcs	+ 33 940	9 804 342	+ 0,35%
France hexagonale	+ 309 381	54 815 407	+ 0,56%

Source : observatoire de l'artificialisation du CEREMA, 2009 à 2022. FPNRF, 2024.

Les résultats issus du CEREMA montrent que le rythme d'artificialisation des sols est presque deux fois moins élevé au sein des parcs qu'en dehors. Si la base du CEREMA présente l'avantage d'identifier la destination des territoires artificialisés, elle ne donne pas d'information détaillée sur la nature du sol ENAF requalifié pour des raisons de confidentialité de la donnée, de source fiscale. En attendant des données plus précises de l'OCS GE, nous pouvons donc compléter par la base CORINE LAND COVER, qui est la seule à ce jour à détailler les changements d'état des sols :

Figure 2 : occupation des sols au sein des parcs et du reste du territoire de France hexagonale (hors parcs) en 2018.

	Part du territoire artificialisée 2018	Part de terres agricoles 2018	Part de forêts et milieux semi-naturels 2018	Part eaux et zones humides 2018
Hors parcs (France hexagonale)	6%	63%	30%	1%
Parcs	4%	42%	51%	2%
France hexagonale	6%	59%	34%	1%

Source : Corine Land Cover, 2018. FPNRF, 2024.

Ces résultats font ressortir le caractère forestier des PNR, moins agricoles que le reste du territoire. On observe aussi que la part du territoire artificialisé en 2018 est deux points en-dessous de la moyenne nationale (hexagonale) et hors parcs.

L'objectif loi ZAN : mesurer l'artificialisation pour mieux penser les projets de territoires sur le long terme

La mesure de l'artificialisation des sols dans le cadre du ZAN ne peut pas seulement être chiffrée, au risque d'aboutir à un « urbanisme de la calculatrice » (Chapuis, 2022). En effet, la loi ZAN fait écho aux réformes issues de la démarche « pour un urbanisme de projet » initiée par le ministère de l'écologie en 2012, dont les objectifs portaient, entre autres, sur la lutte contre l'étalement urbain (enjeux du Grenelle et défis environnementaux) résultant de l'absence de projet « pensés » en amont⁷.

C'est pourquoi le deuxième objectif de la loi porte sur l'adaptation progressive des documents d'urbanisme à l'impératif de réduction de l'artificialisation, mais ne prévoit pas d'objectifs territorialisés : c'est à l'échelle des documents réglementaires locaux que les objectifs ZAN doivent être déclinés. En effet, l'artificialisation est en lien avec les stratégies de développement des territoires, qui diffèrent en fonction du contexte local et des volontés politiques des communes (ce qui explique les parts différenciées d'artificialisation entre les territoires ruraux intra parcs et hors parcs : le projet de territoire n'est pas le même). Ainsi, mesurer l'artificialisation et/ou l'occupation des sols et, plus généralement, définir un indicateur pertinent dans le cadre du ZAN doit se faire de manière quantitative, mais aussi qualitative. Finalement, le cœur de la loi porte sur « l'impensé » qu'a représenté jusqu'ici l'artificialisation dans les projets de territoires et sur sa nécessaire prise en compte pour les années à venir.

A titre d'exemple, des outils tels que « **mon diag artif** »⁸ (disponible en version beta) devraient permettre d'analyser la consommation d'espaces NAF sur les dix dernières années mais aussi et surtout estimer la potentielle trajectoire des territoires aux échelles communales, intercommunales, départementales mais aussi des SCoT. Cet outil est le résultat d'un croisement entre les données d'évolution des fichiers fonciers produites par le **CEREMA (observatoire de l'artificialisation)**, les bases de données vectorielles de description de l'occupation de l'usage des sols de l'**OCS GE** ainsi que des données complémentaires issues de l'**INSEE** (population) et du **Géoportail de l'urbanisme** (PLU, PLUi).

⁷ Site web du gouvernement, L'urbanisme de projet, disponible à : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/lurbanisme-de-projet>

⁸ <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>

Si les parcs se démarquent comme des territoires « sobres »⁹, quel est leur rôle dans la mise en place du ZAN ?

Les Parcs naturels régionaux : un projet de développement local et concerté

Nous citerons ici la définition du « projet local » d'Alberto Magnaghi (Le projet local, 2003), envisagé comme un « pacte entre les acteurs locaux » permettant de valoriser le patrimoine naturel et culturel. Toute la valeur ajoutée de la charte réside dans le caractère collectif de son élaboration et de sa mise en oeuvre, pluridisciplinaire et transversal : il s'agit d'un projet partenarial de territoire, concerté avec les différents niveaux de collectivités, Régions, départements, communes et intercommunalités, et pour une durée de 15 ans. C'est une forme d'engagement librement consenti, écrit et moral sur les dispositions de la charte que les signataires sont chargés de mettre en oeuvre.

Les Parcs s'inscrivent dans la hiérarchie réglementaire des normes...

Le second objectif du volet « zéro artificialisation nette » de la loi Climat et Résilience concerne l'intégration progressive des objectifs liés à la réduction de l'artificialisation dans les documents d'urbanisme : SRADET, SCoT et PLU.

De plus, le Code de l'Urbanisme (art. L.132-7 et L.132-9¹⁰) identifie les PNR comme des Personnes Publiques Associées, participant donc à l'élaboration du SCoT ainsi que des PLU/PLUi. Ils sont donc considérés comme PPA au même titre que l'Etat et émettent un avis permettant de s'assurer que le document d'urbanisme soit compatible avec le contenu de la Charte.

Enfin, si la charte n'est pas un document d'urbanisme, elle dispose néanmoins d'une valeur juridique en application du principe de cohérence (article L.333-1¹¹) : "même lorsqu'un document d'urbanisme ou de planification n'est pas soumis, par le Code de l'urbanisme, à une exigence de compatibilité avec les orientations et mesures prévues par la charte, il appartient aux personnes publiques signataires de veiller à ce que leurs décisions prises sur leur fondement ou pour leur application ne soit pas incohérente avec celle-ci" (voir la note d'Adeleine Paradeise sur la valeur juridique de la Charte des PNR, 2023).

Les Parcs ont une expertise technique

En complément de cette participation réglementaire, par leur ingénierie et la mise en oeuvre d'un projet local, les Parcs disposent d'une expertise pluridisciplinaire reconnue qu'ils exercent en tant qu'AMO auprès des collectivités et des porteurs de projets. En effet, un "avis de Parc" peut être demandé dans le cadre de l'élaboration de projets d'aménagement ou de documents d'urbanisme, permettant ainsi un véritable accompagnement par les parcs qui s'est prouvé efficace et garant de qualité des projets¹².

Les chiffres reflètent les résultats de cette approche, c'est-à-dire de ce triptyque AMO / Hiérarchie des normes dans la planification et PPA / Chartes et valeur juridique. Pour reprendre notre étude de cas sur les parcs, selon les chiffres du Cerema et du Corine Land Cover, l'artificialisation est donc proportionnellement moins importante dans les territoires de parc, alors même qu'il est ressorti de l'étude des fichiers fonciers 2009-2023 du CEREMA que la consommation d'espaces était majoritairement située sur des communes

⁹ étude de l'ADEME de juin 2021 « objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) et contribution de l'ADEME » disponible à : <https://www.teddif.org/sites/teddif/files/inline-files/etat-art-zan-ademe_2021.pdf>

¹⁰ Personnes Publiques Associées (PPA) : " L'Etat, les régions, les départements, les autorités organisatrices prévues à l'[article L. 1231-1 du code des transports](#), les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat, les collectivités territoriales ou les établissements publics mentionnés à l'article L. 312-3 du présent code, les établissements publics chargés d'une opération d'intérêt national ainsi que les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux sont associés à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme dans les conditions définies aux titres IV et V." voir Code de l'urbanisme, disponible à : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039785776>

¹¹ « L'État et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. L'État et les régions adhérant à la charte peuvent conclure avec l'organisme de gestion du parc un contrat en application du contrat de plan État-régions. Les documents d'urbanisme et les règlements locaux de publicité prévus à l'article L. 581-14 doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. ». Disponible à : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042017264>

¹² Pour plus de précisions, voir FPNRF : Etude sur les Avis des Parcs, tendance sur l'émission et la prise en compte des avis des parcs naturels régionaux, 2024.

rurales au sens de l'INSEE¹³. La participation des parcs à l'élaboration des grands documents d'urbanisme est donc d'autant plus importante que ces derniers se sont maintenus en-dessous de la moyenne d'artificialisation nette ces dernières années.

Conclusion

Dans la continuité des objectifs de la loi ZAN, la mesure de l'artificialisation ne devrait pas se limiter à la comptabilisation des hectares NAF perdus, mais prendre en compte un contexte territorial duquel découle des facteurs d'artificialisation divers, à l'image de l'outil « mon diag artif ». C'est aux acteurs de la planification que revient ensuite la charge de prendre en compte ces données et définir une stratégie de mise en place de ces objectifs.

Réussir la mise en place du ZAN appelle à l'ouverture des échelons institutionnels afin de construire un dialogue au service d'un projet commun. Les parcs ont donc toute leur place dans les réflexions sur l'intégration et la mise en place de ces objectifs dans la charte ainsi que dans les documents d'urbanisme.

Enfin, nous pouvons résumer l'originalité de l'approche des chartes de parcs à cet adage : « la lettre est plus forte que le chiffre ». En passant d'un objectif chiffré à un objectif de projet pour une cause universelle, les chartes mettent en exergue des principes qui se veulent vertueux, qui auraient plus d'impact pour limiter l'artificialisation.

Bibliographie

Entretiens menés avec Fabien Hugault, Bastien Galant et Hugo Chapuis (merci !).

Paradeise A. (2023), Note sur la valeur juridique des Parcs Naturels Régionaux.

Chapuis H. (2022), L'application de l'objectif zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanisme, le cas du SCoT de Chambéry en Savoie », l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Dumont G. (2022), Les territoires face à un nouveau mot : artificialisation, quèsaco ?, Population & Avenir.

Gossement A. (2022), Expertise juridique du bureau Gossement avocats sur le positionnement des parcs vis-à-vis de l'objectif ZAN.

FPNRF (2022), Projet de positionnement du réseau des Parcs sur le ZAN.

FPNRF et Fédération des SCoT (2017), SCoT et transpositions pertinentes des chartes de Parcs : un exercice d'intelligence collective.

FPNRF (2024), Etude sur les Avis des Parcs, tendance sur l'émission et la prise en compte des avis des parcs naturels régionaux.

¹³ Site web gouvernemental, «Parution des données de consommation d'espaces 2009-2023», 2024. Disponible à : <<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/parution-des-donnees-consommation-despaces-2009-2023>>

Synthèse du séminaire Habiter les paysages, vers la transition écologique ...

Par Alain Guglielmetti, DREAL Occitanie



Copyright Nicolas Caruso

Pour la seconde année, la DREAL Occitanie a organisé un séminaire régional avec pour sujet la place de la démarche paysagère dans la planification écologique. À l'heure de la mobilisation des territoires pour fixer leurs objectifs propres, il s'agissait de s'interroger et d'illustrer comment accompagner une transformation des manières d'habiter, en s'appuyant sur la démarche paysagère.

Plus de 110 personnes étaient rassemblées au musée Narbo Via, pour échanger autour de trois tables rondes sur les enjeux spécifiques associés à des tissus différenciés (urbain, périurbain, rural).

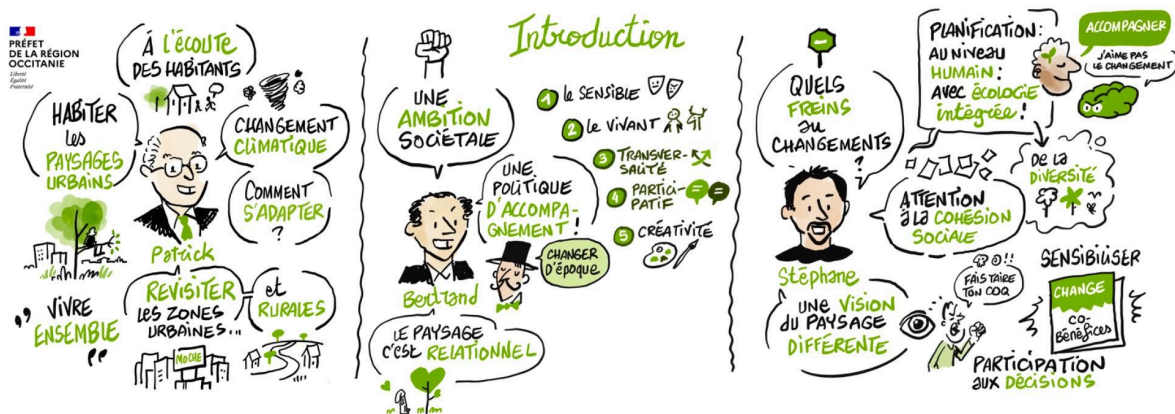
À partir d'exemples de démarches et d'aménagements portés par les collectivités, les participants ont pu réfléchir collectivement et partager librement leurs réflexions. Les différents freins ou facteurs d'adhésion à ce mouvement inéluctable ont été abordés, qu'ils concernent les aspects institutionnels, organisationnels ou comportementaux, à différentes échelles et selon différents contextes.

Les grands témoins de la journée (Catherine Farelle, paysagiste conseil de la DREAL Occitanie, Bertrand Folléa, paysagiste-concepteur, et Stéphane La Branche, sociologue du climat) ont contribué fortement à ces réflexions croisées, autour d'une part des apports de la démarche paysagère et d'autre part de la prise en compte des aspects sociaux. Tout ceci dans le but d'engager ces transitions de nos paysages de manière positive et avec l'adhésion la plus large possible des populations concernées.

En préambule, il a été rappelé que le paysage ne se résume pas à la carte postale, au territoire à équiper ou au décor à planter mais constitue bien le creuset dans lequel vont se dérouler les nécessaires transitions territoriales, celles-ci pouvant être accompagnées par la démarche paysagère, seule manière d'envisager une approche transversale du territoire. Cette démarche repose sur cinq piliers fondateurs :

- Le territoire dans sa dimension sensible,

- La place du vivant, avec végétaux, les animaux et les humains, dans toute sa dimension et sans cette rupture de l'homme avec son environnement,
- La transversalité dans l'approche, au travers des différentes spécialités intervenant sur le territoire, et quelle que soit la posture,
- La dimension participative, pour prendre en compte la sensibilité des habitants,
- La créativité, tenant compte des réalités de terrain et des dynamiques à l'œuvre.



Copyright Nicolas Caruso

Sous l'approche de la « sociologie du climat », il a bien été souligné que les causes et les conséquences du changement climatique étant du fait des activités humaines, la dimension sociale et sociétale y trouve toute sa légitimité, au-delà d'un regard purement scientifique. L'atteinte des objectifs collectifs des transitions par des mesures impératives ou coercitives n'est pas possible et pas comprise sans intégrer la composante humaine. Il s'agit de mieux comprendre la problématique de chacun, son vécu et ses aspirations pour comprendre pourquoi certaines mesures fonctionnent et d'autres pas. L'identification des « obstacles » et des « moteurs » qui conditionnent les comportements des populations constitue un préalable incontournable ; surtout vis-à-vis des populations les plus défavorisées qui sont plus difficiles à toucher mais qui vont subir plus durement ces transitions.

La résilience des territoires passe forcément par des solutions diversifiées, permettant ainsi de ne pas trop se tromper. À l'image de l'évolution possible des peuplements forestiers en lien avec le réchauffement climatique, la diversification des essences plantées constitue la solution la plus appropriée pour envisager qu'un certain nombre d'entre elles résisteront aux changements in fine. De la même manière, face à la difficulté de faire évoluer les pratiques sociales individuelles, il n'y a pas une seule piste mais une diversité d'actions à mener individuellement et collectivement pour répondre aux enjeux. Avec l'ambition de convaincre par une analyse coût / bénéfice directe et concrète pour chacun d'entre nous.

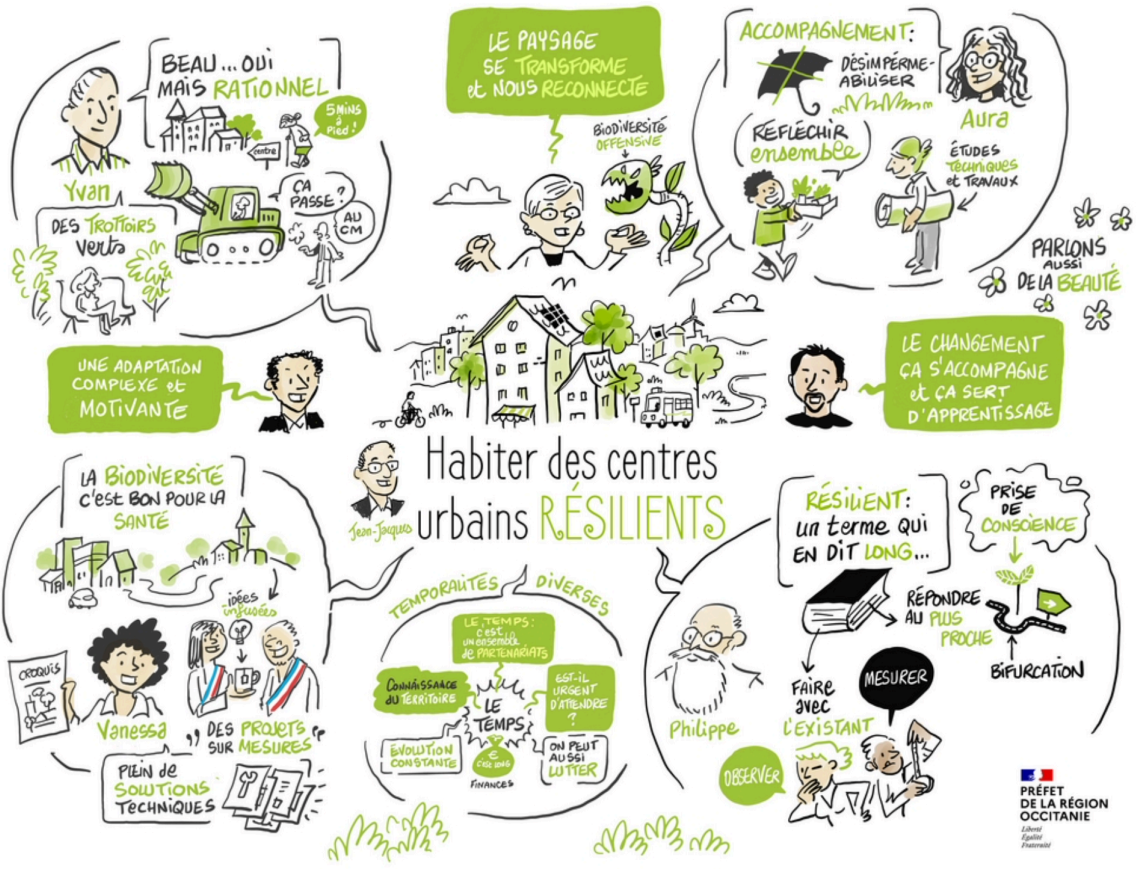
Cela passe de fait par un renforcement de la concertation et de l'implication des populations à tous les niveaux des décisions de faire. Exactement ce que propose spécifiquement la démarche paysagère.

Les aménagements et les projets présentés dans les tables rondes ont permis d'illustrer cette stratégie des « petits pas » sur les territoires, touchant à la vie quotidienne des habitants.

Que ce soit dans les espaces urbains, péri-urbains ou ruraux, les exemples présentés avaient la vertu d'être parfois modestes ou plus ambitieux mais toujours réalistes et adaptés aux contextes rencontrés. En cela, ils développent une forme d'exemplarité. Les différents exposés ont aussi bien porté sur les nouvelles façons d'habiter sur les territoires, sur les nouvelles formes de mobilité, sur la désimperméabilisation et la végétalisation d'espaces artificialisés mais aussi sur des stratégies de reconquête foncières au bénéfice de la qualité de vie et de la sobriété foncière, en lien aussi avec une économie renouvelée.

Loin des incantations environnementales anxiogènes, ces temps d'échanges, largement nourris des apports toujours pertinents des grands témoins ont permis aux participants de mettre en lumière les apports positifs que peuvent constituer à la fois la démarche paysagère et l'approche sociologique pour répondre aux enjeux des transitions sur nos territoires.

L'ensemble de la journée de ce séminaire ayant été filmé, il est prévu de réaliser un compte-rendu, des restitutions synthétiques ainsi que des capsules vidéo permettant à ceux qui n'ont pu assister à cette journée de prendre connaissance des projets et des propos échangés.



Copyright Nicolas Caruso

Pour de Nouvelles Ruralités

Résidence d'architecture et de paysage

Par Thomas Gouverneur, chargé de mission urbanisme - architecture, Parc naturel régional de la forêt d'Orient.



Qu'est-ce qu'une Résidence ?

Le programme Pour de Nouvelles Ruralités, coordonné par les six parcs naturels régionaux de la Région Grand-Est, explore les évolutions sociales, économiques et environnementales, en s'appuyant sur l'architecture et le paysage comme clefs d'entrée et vise à penser les territoires ruraux de demain.

Il s'agit de construire collégialement des nouveaux récits territoriaux qui accompagnent le changement d'imaginaire nécessaire à l'évolution de nos modes de vie à travers cinq principes majeurs : « habiter le déjà-là », « penser l'économie locale », « concilier les mobilités », « favoriser l'engagement politique » et « sortir de l'anthropocentrisme ». Dans cette optique, chaque résidence d'architecture et de paysage est un projet culturel créant les conditions d'une rencontre entre des architectes et/ou des paysagistes et des élus, habitants, acteurs locaux dans un contexte spécifique.

L'idée est d'encourager l'émergence d'opérations pilotes et de créer des projets innovants grâce à l'accompagnement par une équipe pluridisciplinaire et une concertation renforcée entre tous les acteurs, avec en premier lieu, les habitants.

Un contexte particulier

Suite à l'appel à candidature, le PNR de la Forêt d'Orient a fait bénéficier le programme 2024 à Mesnil-Saint-Père, une municipalité au carrefour de nombreux enjeux.

Située en plein cœur du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la petite commune de 440 habitants a la particularité d'être fortement marquée par le tourisme, notamment en raison de sa situation en bordure du lac d'Orient (3ème plus grand lac artificiel de France métropolitaine). En période estivale, la plage, avec son pôle d'activités touristiques, permet d'accueillir jusqu'à 5 000 visiteurs quotidiennement. Elle constitue, de ce fait, l'un des pôles touristiques majeurs du territoire. Hors saison, Mesnil-Saint-Père retrouve la vie d'une commune rurale impliquant, dès lors, une fréquentation drastiquement inférieure de ces pôles d'activité communaux.

Cette affluence estivale tend à créer une rupture avec le bourg et nourrit un sentiment de désappropriation de l'espace public par la population locale. L'idée du projet consiste donc à opérer un revirement à ce processus et à créer un second pôle de vie en parallèle des bords du lac. Le but est ainsi d'engager une nouvelle dynamique permettant de raviver une activité sociale et culturelle attractive toute l'année au sein du centre-bourg, créant par la même occasion des externalités positives pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Côté réglementation, la commune est soumise à la Loi Littoral, encadrant de ce fait les aménagements rivulaires du lac. La présence d'un édifice classé à quelques encablures du site du projet ajoute une valeur d'exemplarité du projet, permettant au passage de récolter les précieux conseils des Architectes des

bâtiments de France. De plus, le projet s'intègre dans un tissu urbain aux forts enjeux patrimoniaux. Une grande partie des constructions sont en pans de bois associé au torchis ou à la brique, architecture champenoise typique. Cette composition impose, dès lors l'utilisation de matériaux adaptés et nécessite une vigilance spécifique en matière de volumes de bâti. C'est dans ce cadre que les résidences permettent de répondre aux enjeux locaux et d'atteindre les objectifs du PNR en préservant et en valorisant le patrimoine bâti vernaculaire via la mobilisation de l'ensemble des ressources et des savoir-faire locaux disponibles (bois, argile, chanvre, paille...).

Un projet innovant et ambitieux

S'appuyant sur sa maîtrise du foncier, la commune souhaite rénover durablement une ancienne grange en pan de bois afin d'en faire un lieu de vie communal. Seront ainsi mis à l'honneur les matériaux bio et géo sourcés, ainsi que les techniques les plus appropriées au contexte actuel. Mention spéciale pour le chanvre qui fera partie intégrante du projet, notamment en raison de ses qualités dans les systèmes constructifs. A ce titre le département de l'Aube a la chance d'être un acteur phare en la matière puisqu'il s'avère en être le premier producteur français.

La municipalité dispose d'un rôle clé dans la mise en œuvre de la Résidence d'architecture et de paysage. Sur ce projet, les élus de Mesnil-Saint-Père sont particulièrement volontaires et moteurs, autant dans le souhait de rénovation durable que dans l'aspect social et culturel de la démarche. Il sera question ici de transformer la grange en un tiers-lieu prenant la forme d'un espace intergénérationnel favorisant le lien social, l'inclusion, et les démarches citoyennes.

Le lieu de vie communal espéré par l'équipe municipale recouperait ainsi diverses activités. Des possibilités ont d'ores et déjà été évoquées lors des ateliers de concertation afin de construire un lieu mêlant lecture, regroupement associatif, jardins collectifs, événements bien-être, activités pédagogiques, etc.

La création d'un tiers-lieu pose également des questions nouvelles à la municipalité, mais ô combien d'actualité telles que la gouvernance ou le modèle économique permettant de maintenir et de faire vivre de tels espaces dans la durée.

L'idée centrale du projet s'appuie, en outre, sur une riche histoire des lieux. L'ancienne propriétaire, une native du village connue sous le nom de Ginette, avait toujours, de son vivant, voulu faire profiter de sa grange à la commune. Idéalement placée en plein cœur du village, celle-ci s'accompagne d'un terrain de 1200m² pouvant laisser présager un aménagement paysager qualitatif.

Tous ces éléments font de la Résidence d'architecture et de paysage à Mesnil-Saint-Père un projet pilote regroupant l'ensemble des missions des PNR : préservation du patrimoine paysager et culturel, maintien de la qualité du cadre de vie, développement économique et social, sensibilisation et information du public, expérimentation.

Le mot de l'équipe d'expert

Association d'architectes et designer social, Umarell accompagne le village de Mesnil-Saint-Père dans la définition du futur tiers lieu « Chez Ginette ». Afin de bâtir un programme en adéquation avec les enjeux du territoire et les besoins et envies des habitants, l'équipe associe les Mesnilois, et futurs usagers du lieu, aux réflexions dans des ateliers mêlant moments conviviaux, temps d'échanges et de débats et préfigurations d'usages sur site.



Les Ateliers hors les murs : quand l'enseignement supérieur rencontre les territoires

Des récits paysagers pour la bastide de Beauregard : regards croisés d'étudiants sur un village des Causses du Quercy

Par Clovis Gorisse, chargé de mission urbanisme, paysage et patrimoine bâti au Parc naturel régional des Causses du Quercy

Beauregard est une commune rurale située dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Bastide d'environ 230 habitants, ce bourg est l'un des exemples les mieux constitués de cette forme urbaine singulière sur ce territoire. De plus, la commune se situe à la jonction de deux entités paysagères distinctes – les Causses et le Terrefort – et cette position géographique inhabituelle l'inscrit dans un rapport particulier au Grand Paysage.

Bien que dotée de ces richesses bâties et paysagères remarquables, la municipalité est aujourd'hui confrontée à une série de problématiques relevant du domaine de l'aménagement : méconnaissance des caractéristiques patrimoniales locales et manque d'appropriation de celles-ci par les habitants, rupture entre le village et les paysages environnants, vacance du bâti ancien constitutif de la bastide, étalement de l'habitat et appauvrissement de la forme villageoise...

Face à ces constats, les élus communaux ont ressenti le besoin d'élaborer une stratégie globale de l'évolution du bourg à moyen et long terme afin d'obtenir une vision d'ensemble des outils déployables et d'inscrire les actions et projets futurs dans une politique cohérente et volontariste. Sollicité par la municipalité, le Parc accompagne l'élaboration de cette politique locale.



© PNR des Causses du Quercy

Premier jalon de cette démarche prospective, la commune a été lauréate en 2023 des *Ateliers hors les murs* : sur une invitation du Parc des causses du Quercy et avec le soutien de la Fédération des Parcs, 34 étudiants en dernière année à l'École d'Urbanisme de Paris et à l'Institut Agro d'Angers ont été accueillis à Beauregard en janvier 2024 afin d'analyser le bourg et de rendre compte de leurs observations auprès des élus municipaux et des habitants. Suite à cela, les 16 étudiants paysagistes ont travaillé 5 semaines supplémentaires afin de proposer des pistes pour le devenir de la commune.

La venue des étudiants à Beauregard fut l'occasion, sur un temps d'intervention très court, de regrouper et de synthétiser de nombreuses connaissances, données et perceptions. Les restitutions grand public, les ateliers participatifs sur le marché et les rencontres spontanées qui ont eu lieu dans ce cadre ont fait

émerger des hypothèses de projets argumentées qui trouvent ainsi leur pertinence localement. La pratique du dessin des jeunes paysagistes a facilité l'échange, le débat et l'appropriation de leurs propositions spatiales. Le dessin a rendu visible d'autres possibles. De plus, la forte mobilisation des habitants de la bastide dans le cadre de la démarche aura permis de lancer une dynamique locale sur laquelle l'équipe municipale pourra rebondir. Cette approche résolument citoyenne est un enseignement pour le territoire.

Porteurs d'un regard neuf sur un contexte rural auquel ils étaient peu habitués, les paysagistes et urbanistes en formation ont su transmettre de nouvelles visions et une réelle fraîcheur. Les nombreuses propositions formulées par les étudiants dans le cadre de cet atelier offrent un nouvel horizon pour Beaugard. Le travail réalisé fait preuve d'une grande cohérence d'ensemble fondée sur une bonne compréhension des paysages ruraux. Bien que les propositions des étudiants intègrent marginalement les ressources humaines et financières locales, résultat inhérent au dispositif pédagogique, leur approche suggère malgré tout une multitude de modalités d'intervention.

Une publication capitalise l'ensemble des travaux réalisés. Celle-ci sera un véritable support d'inspiration, de discussion et de décision pour les élus. Certaines pistes seront poursuivies par les acteurs locaux et pourront être traduites en actions opérationnelles : l'amélioration de certains espaces publics au cœur du village, la renaturation d'une entrée de bourg qui deviendra un parc ouvert à tous, la valorisation du patrimoine géologique local par un sentier d'interprétation sonore, ainsi qu'un meilleur encadrement du devenir de la bastide dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. De plus, ce dispositif a permis à de futurs professionnels de confronter leur pratique naissante au milieu rural.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, à l'initiative de cette proposition d'atelier, valorisera cette production académique auprès de l'ensemble des communes de son périmètre dans le cadre du renouvellement de sa Charte. Ainsi, les propositions formulées pourront essaimer plus largement...

Pour plus d'informations : [La publication issue de l'Atelier hors les murs](#) sur le site du Parc naturel régional des Causses du Quercy (mise en ligne à venir).

En route pour une rentrée "hors les murs" Par Bastien Galant, enseignement supérieur et territoire, FPNRF

Lors d'un *Atelier hors les murs*, des groupes d'étudiants de formations différentes se rencontrent pour questionner les enjeux pluri-thématiques d'un territoire, à l'échelle d'une commune ou de son bassin de vie, au cours de séjours en immersion et au contact des élus, des habitants, des professionnels, des associations, etc.

L'atelier est donc un exercice pédagogique, où l'enseignement théorique dispensé aux futurs experts résonne avec cette expérience concrète de terrain. Mais il est également une opportunité d'ébaucher les premières orientations d'un projet local partagé, où l'œil nouveau des étudiants vient questionner les besoins des habitants, remarquer les atouts inhérents au territoire et formuler des pistes de développement construites en pluridisciplinarité.

Architecture, paysage, sociologie, agronomie, urbanisme, écologie, design, artisanat, développement local, droit, génie civil, géographie... Les partenariats imaginables entre l'enseignement supérieur, la recherche et les territoires ne manquent pas. C'est d'ailleurs ce que nous avons constaté en juin 2024 : félicitations aux lauréats des *Ateliers hors les murs* pour leurs initiatives !

**S'appuyer sur le paysage pour penser
l'autonomie alimentaire de Saint-Pierre-de-Frugie**

en collaboration avec

le Parc du Périgord-Limousin,
le Master of Science « Agriculture Urbaine et Villes Vertes » de
l'Institut Polytechnique UniLaSalle,
les étudiants de
l'École Supérieure d'Architecture
des Jardins et des Paysages.

**La place des gares de la « Ligne des Bulles »
comme plateformes d'intermodalité et
portes d'entrée du territoire**

en collaboration avec

le Parc de la Montagne de Reims,
le Master « Développement et Aménagement
Touristique des Territoires » de
l'Institut de Recherche et d'Études
Supérieures du Tourisme,
les étudiants de
l'Institut d'Aménagement des Territoires,
d'Environnement et d'Urbanisme de Reims.

**Allier la forte attractivité du territoire de
Bonnétage aux enjeux d'un paysage durable**

en collaboration avec

le Parc du Doubs-Horloger,
le Master « Urbanisme et Aménagement » de
l'École d'Urbanisme de Paris,
les Masters « Projet de paysage : site et territoire »
et « Paysage : opérationnalité et projet » de
l'Institut Agro d'Angers.

**La place des biens communs,
architecturaux et naturels dans l'espace
public de Loures-Barousse**

en collaboration avec

le Master « Urbanisme, Aménagement et
Développement Local » de
l'Université de Toulouse,
Le Master « Théorie et Pratique de la Conception
Architecturale et Urbaine » de
l'ENSA de Paris-Malaquais.

Le point fort de la formule « hors les murs », c'est d'aborder un territoire à partir de ses différentes composantes, étroitement liées, pour en dépeindre un tableau des enjeux prioritaires et des leviers à activer. Dans cet esprit, la composante « biodiversité » reçoit un nouvel éclairage dans les *Ateliers hors les murs* dès cette année. Vu sous l'angle du cadre de vie, de la transition agroécologique, de la santé humaine et environnementale ou encore de la mobilisation des habitants, intégrer la biodiversité dans le projet local n'a jamais été aussi ludique. Nos premiers lauréats ont commencé à le prouver, bravo à eux

**Concilier les productions agricoles et
industrielles avec la préservation et la
promotion de la biodiversité locale**

En appui d'une démarche d'Atlas de la Biodiversité
Intercommunale en Seine et Pays de Caux
en collaboration avec

le Parc des Boucles de la Seine normande,
le Master « Ruralités en action ! » de
l'ENSA de Nancy,
le Master « Agricultures et Développement des
Territoires » de
l'ENSAIA.

**Réflexions sur l'interface entre
l'eau et l'urbain à Abbeville**

en collaboration avec

le Parc de la Baie de Somme –
Picardie maritime,
le Master « Développement des Territoires,
Aménagement et Environnement » de
l'Université d'Artois,
le Master « Gouvernance de la Transition,
Écologie et Sociétés »
d'AgroParisTech.

**Les enjeux d'adaptation au changement
climatique dans le marais de
l'Audomarois**

en collaboration avec

le Parc des Caps et Marais d'Opale,
le Master « Développement des Territoires,
Aménagement et Environnement » de
l'Université d'Artois,
les Masters « Politiques d'Aménagement Urbain et
Littoral » et « Économie et Gestion de
l'Environnement et du Développement Durable » de
l'Université Littoral Côte d'Opale.

Et vous... quel sujet vous interpellera ? Venez nous en parler lors du prochain Club hors les murs, le moment dédié aux responsables des formations d'enseignement supérieur et aux gestionnaires de territoire pour partager leurs projets.

Retrouvez dès à présent les volets « pluri-thématiques » et « biodiversité » des *Ateliers hors les murs* [ici](#).
Et n'oubliez pas de vous inscrire au Club hors les murs du 19 septembre à 14h [ici](#).

Solenn Ducret-Floch, stagiaire sur les questions d'adaptation au changement climatique.



Arrivée en avril 2024 à la Fédération des Parcs naturels régionaux, j'y effectue mon stage de fin d'études sur l'adaptation au changement climatique sous la supervision de Philippe Moutet, chargé de mission Énergie, Climat et Architecture.

De formation littéraire, j'ai toujours été sensible aux enjeux du changement climatique. Après un Master d'Études européennes à la Sorbonne Nouvelle, où je me suis spécialisée dans la transition écologique de l'Union européenne avec mon mémoire intitulé, « le Pacte vert peut-il relancer le projet européen », rejoindre la Fédération a été pour moi l'occasion de découvrir le fonctionnement des Parcs naturels régionaux.

L'objectif de mon stage est de dresser un état des lieux de la posture des Parcs vis-à-vis de l'adaptation, d'évaluer leurs engagements et d'esquisser les perspectives d'actions futures. Nous nous sommes principalement concentrés sur l'adaptation des modes de vie, de consommation, de travail, etc. Pour recueillir et analyser le positionnement des Parcs sur cette thématique, nous avons envoyé un questionnaire auquel 52 Parcs ont répondu. Nous avons complété notre analyse par divers entretiens internes et externes (ADEME, Banque des territoires, ministère de l'Environnement...).

L'adaptation au changement climatique est un sujet particulièrement intéressant à étudier, car il concerne tous les domaines de la société. Les Parcs ont un rôle crucial à jouer sur ce sujet. En effet, pour être efficace, l'adaptation doit être conforme aux caractéristiques spécifiques des territoires, ce qui nécessite ainsi une territorialisation fine des innovations. Éloignés des critiques de déconnexion adressées aux échelons territoriaux supérieurs, les Parcs semblent être des acteurs privilégiés pour mettre en œuvre l'adaptation.

Liens utiles

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

Accéder aux autres numéros du « Lien Paysage » :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/lien-paysage>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

https://www.youtube.com/playlist?list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z

Accéder à la plaquette de la plateforme Habiter Parc :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/plaquette-de-presentation-habiter-parc>

Directeur de publication :

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Coordination :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire, FPNRF

Comité de rédaction :

Estelle Carlier, paysagiste conceptrice

Fabien Hugault, enseignement supérieur et charte, FPNRF

Ophélie Peirin, marketing territorial, FPNRF

Bastien Galant, ateliers hors murs, FPNRF

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des Petits Hôtels, 75010 PARIS

Tel. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

